



21/03/2017



15 mars 2017 : première commission régionale de suivi de l'accord **GPEC**

Cible régionale :

- **GDD** = 359 agents => cible = 318
- **Bi-compétents** = 116 agents => cible 18

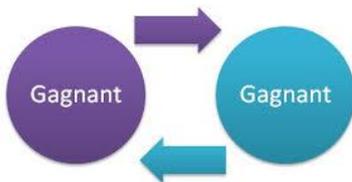
Rôle de la commission : vérifier, **en toute transparence**, la mise en œuvre régionale de l'accord.

Pour cela nous demandons :

- **La liste nominative régionale des agents bi-compétents.**
L'établissement dit **NON**, la commission aura uniquement des données statistiques.
Comment suivre le respect de la mise en œuvre de l'accord si celui qui le déploie cache des informations
- **Que les différents soient traités par la commission.**
L'établissement **refuse** préférant un renvoi devant les DP.
Pour nous, la commission, spécialisée sur cet accord, est la plus à même pour régler rapidement les réclamations.



Mais aussi :



- Les ELD doivent être **formées, soutenues** et non pas être uniquement le porte-voix de la DR.
- L'établissement doit **objectiver ses choix** afin d'assurer de la **transparence** et ne pas les laisser les ELD démunies, sans arguments, face aux demandes d'explications.

La prochaine commission de suivie est prévue le 05 juillet 2017.

Vous avez des questions, des interrogations : contactez-nous !!!!

